

Modifications des bassins de l'École du Parc-de-la-Montagne, l'École Saint-Paul et l'École Côte-du-Nord

Rapport final

Service de l'organisation scolaire et du transport
service.sost@csspo.gouv.qc.ca

Novembre 2024

Table des Matières

TABLE DES MATIÈRES	2
INTRODUCTION	3
ENJEUX	3
PRIORITÉS	3
SITUATION GÉOGRAPHIQUE DES ÉCOLES CONCERNÉES	4
DÉMOGRAPHIE LOCALE	5
NOMBRE D'ÉLÈVES RÉSIDANT DANS LE BASSIN DES ÉCOLES CIBLÉES	5
CAPACITÉ D'ACCUEIL	6
CONSTAT	6
DÉMARCHE SUIVIE	6
ZONES CIBLÉES POUR UN DÉPLACEMENT	8
DESCRIPTION DES ZONES CIBLÉES POUR DÉPLACEMENT.....	10
CALCULS POUR LES BASSINS	11
TRANSPORT	13
AUTRES OPTIONS EXPLORÉES	14
CONSULTATIONS	14
CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT	14
COMITÉ DE PARENTS	15
COMITÉ CONSULTATIF DE GESTION	15
SOIRÉE D'INFORMATION PUBLIQUE	15
CARTES INITIALES ET FINALES DES BASSINS MODIFIÉS	16
CONSTATS FINAUX	17
CONCLUSION	17
PROPOSITION AU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE	18
ÉCHÉANCIER DE CONSULTATION	20
ANNEXE RÉOLUTION DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT	21

Introduction

Le centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) est en croissance de population depuis presque 20 ans. Des demandes d'ajout d'espace incluant de nouvelles écoles, mais aussi des agrandissements d'écoles existantes nous permettent d'accueillir plus d'élèves, mais il faut s'assurer de bien répartir ces derniers dans une école à proximité de chez eux. Cela implique une redéfinition de bassins d'écoles concernées.

Dans ce contexte, le CSSPO a présenté un projet de modification des bassins de trois écoles afin de combler les nouveaux espaces et mieux répartir les élèves sur l'ensemble du secteur Nord-Est.

Enjeux

Dans le secteur Nord-Est du CSSPO, l'École du Parc-de-la-Montagne a été agrandie de 12 locaux et rénovée permettant d'accueillir beaucoup plus d'élèves. Le nombre d'élèves dans le bassin de l'École Saint-Paul génère des surplus depuis plusieurs années et l'École Côte-du-Nord a de la place pour accueillir d'autres élèves.

De plus, le CSSPO souhaite améliorer son service de soutien à l'apprentissage du français en créant des pôles de service là où se trouvent les élèves issus de l'immigration en besoin de soutien. Considérant son emplacement et sa clientèle importante issus de l'immigration, l'École Saint-Paul devrait être un tel pôle de service, mais elle ne peut pas l'offrir faute de places disponibles.

Priorités

Les priorités suivantes encadrent les choix qui ont permis d'en arriver à la proposition finale dans ce document :

- ❖ **Redistribuer les élèves de ces trois bassins-écoles**
 - Afin que les élèves d'un bassin puissent fréquenter le plus possible leur école de bassin ou de quartier.
- ❖ **Respecter les capacités d'accueil des trois écoles impliquées**
 - En regardant à la fois le nombre d'élèves au total, mais surtout le nombre et le type de groupes pouvant être ouverts annuellement.

❖ Pérennité

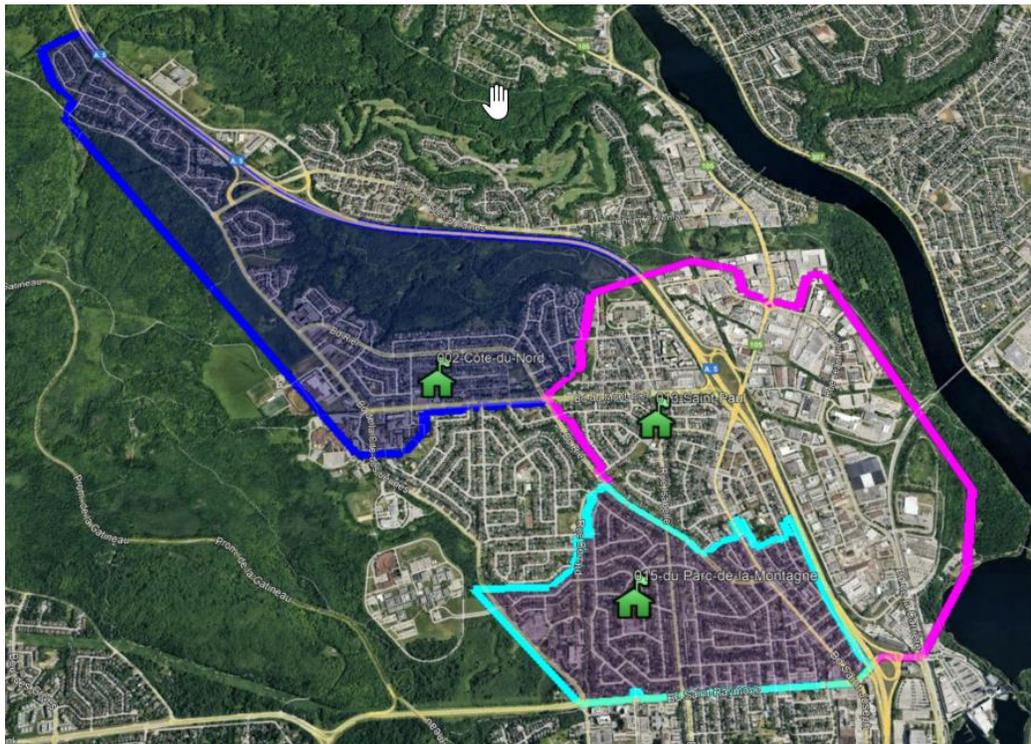
- Une période de 5 ans est visée pour la pérennité des bassins de population, en fonction des prévisions d'effectifs scolaires disponibles.

❖ Favoriser le transport actif

- Travailler pour faire en sorte que le plus d'enfants possibles soient à distance de marche de l'école. Cette distance est établie à 1 600 mètres pour les élèves du niveau primaire (en utilisant les voies publiques et les passages piétonniers entretenus par la Ville de Gatineau lors de la saison hivernale). Pour les élèves de niveau préscolaire, cette distance est de 600 mètres. Au-delà de ces distances, les élèves sont admissibles au transport scolaire, conformément à la politique en matière de transport scolaire (30-20-20) du CSSPO en vigueur.

Situation géographique des écoles concernées

Une partie du secteur Nord-Est du CSSPO



Les trois écoles visées par les modifications de bassins sont situées au nord du boulevard Saint-Raymond, à l'est de la rivière Gatineau, à l'ouest du Parc de la Gatineau et au sud de l'autoroute 5 : l'École du Parc-de-la-Montagne, l'École Saint-Paul et l'École Côte-du-Nord.

Démographie locale

En 2023-2024, les données démographiques du ministère de l'Éducation (MEQ) dénombrent 1275 élèves de niveaux préscolaire et primaire habitant dans les bassins des trois écoles visées. D'ici cinq ans, le MEQ estime que ce nombre d'élèves sera d'environ 1337.

Écoles	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
École Saint-Paul	463	468	495	506	536
École Côte-du-Nord	427	412	413	428	452
École du Parc-de-la-Montagne	369	361	351	347	349
	1 259	1 241	1 259	1 281	1 337

Source : données MEQ avril 2024

Dans les 5 dernières années, entre 20% et 30% des élèves qui fréquentent une classe d'accueil proviennent de l'École Saint-Paul et de l'École du Parc-de-la-Montagne. L'École Saint-Paul accueille aussi depuis plus de 10 ans en moyenne 4 élèves immigrants de première génération sur 10 alors que l'École du Parc-de-la-Montagne en accueille 3 sur 10.

Nombre d'élèves résidant dans le bassin des écoles ciblées

Le tableau suivant décrit le nombre d'élèves qui habitent le bassin des écoles ciblées, mais aussi ceux qui fréquentent l'école et qui habitent le bassin.

	Résidents	Qui fréquentent
École Saint-Paul	431	317
École Côte-du-Nord	397	344
École du Parc-de-la-Montagne	365	323

Source : données CSSPO prises en avril 2024

Vous verrez à la section suivante que l'École Saint-Paul n'est pas en mesure d'accueillir les élèves de son bassin et qu'il y a de la place pour accueillir ces élèves dans les deux autres écoles.

Capacité d'accueil

Les capacités d'accueil des 3 écoles sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

	Locaux			Capacité en élève		
	Présco 4	Préscol 5	Primaire	Total locaux	moy	max
École Saint-Paul	1	2	16	19	335	374
École Côte-du-Nord	0	3	18	21	465	507
École du Parc-de-la-Montagne	4	3	22	29	499	561

Cette capacité est celle calculée selon les paramètres du MEQ et des conventions collectives. Elle est non seulement en fonction de sa superficie, mais aussi du nombre de locaux de classe et de l'usage qu'on en fait. En effet, la capacité d'une école qui offre un service de classes d'accueil ou de classes spécialisées est diminuée en conséquence, étant donné le nombre réduit d'élèves par classe. Il faut noter que lorsqu'une école accueille des élèves au-delà de sa capacité, on doit alors déplacer les élèves vers d'autres écoles ou sacrifier certains locaux dédiés à d'autres vocations par exemple : salle polyvalente, local d'anglais, local de musique, local de service de garde.

Il faut aussi comprendre que l'indice de défavorisation de l'École du Parc-de-la-Montagne et de l'École Saint-Paul est de 9, ce qui implique que la règle de formation des groupes établie par le MEQ dans la convention collective est à effectif réduit. Dans une classe de ces deux écoles, le maximum d'élèves est fixé à 20. Tandis qu'à l'École Côte-du-Nord, le maximum d'élèves par classe passe de 22 en 1^{re} année, 24 en 2^e année et 26 de la 3^e à la 6^e année. Cela a pour effet que pour un même nombre de locaux de classe on ne peut pas accueillir le même nombre d'élèves au total dans l'école.

Constat

Avec 431 élèves habitant dans le bassin de l'École Saint-Paul et une capacité d'accueil allant de 335 à 374, les élèves sont forcés d'aller dans une autre école. En 2023-2024, seulement 317 élèves ont pu fréquenter leur école de quartier. Les autres ont été déplacés soit en surplus, en demande de changement d'école ou ont fréquenté une classe d'accueil dans un de nos points de service. (source : données CSSPO prises en avril 2024)

Démarche suivie

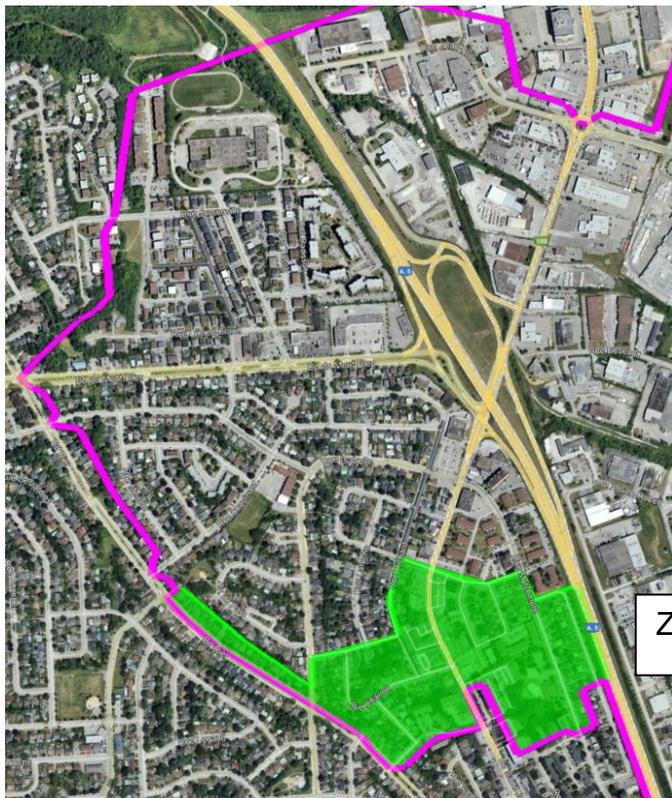
Afin de suivre nos priorités énoncées ci-haut, voici la démarche qui a été suivie afin de proposer une redéfinition des bassins des écoles concernées.

- 1) Nous observons le nombre d'élèves qui fréquentent l'école dans les 5 dernières années afin de voir les tendances démographiques;
- 2) Nous observons le nombre d'élèves qui doivent être déplacés dans les 5 dernières années;
- 3) Nous établissons la capacité d'accueil de l'école en nous assurant de bien comprendre l'usage et le nombre de locaux disponibles tout en comparant nos données avec celles recensées par le MEQ;
- 4) Nous analysons la destination des élèves qui habitent les bassins. Si l'élève habite le bassin d'une école, où est-il et pourquoi cette année;
- 5) Nous prenons note des données démographiques des bassins des écoles rendues disponibles par le MEQ afin de voir le nombre d'élèves prévus particulièrement au préscolaire pour les 5 prochaines années;
- 6) Nous faisons quelques ajustements de ces données en fonction des constats que nous faisons avec les observations sur le terrain et de la migration des familles. Par exemple, on prévoit une augmentation du nombre d'élèves au préscolaire de plus du tiers, ce qui est cohérent avec les naissances déclarées, mais qui ne tient pas compte du nombre de logements disponibles dans le quartier;
- 7) Nous ciblons les zones dans le bassin de l'école à proximité de l'École du Parc-de-la-Montagne et de l'École Côte-du-Nord afin de transférer des élèves vers ces écoles et réduire le nombre d'élèves à l'École Saint-Paul;
- 8) Ces zones sont analysées afin de voir la proportion d'élèves qui y résident depuis 5 ans;
- 9) Nous tenons compte des distances de marche vers les écoles afin de réduire le transport par autobus;
- 10) Avec les données démographiques de l'école, des zones ciblées et des tendances démographiques prévues par le ministère, nous établissons une prévision de clientèle sur 5 ans en nous assurant de ne pas dépasser la capacité d'accueil autant en nombre d'élèves, mais aussi en nombre de classes;

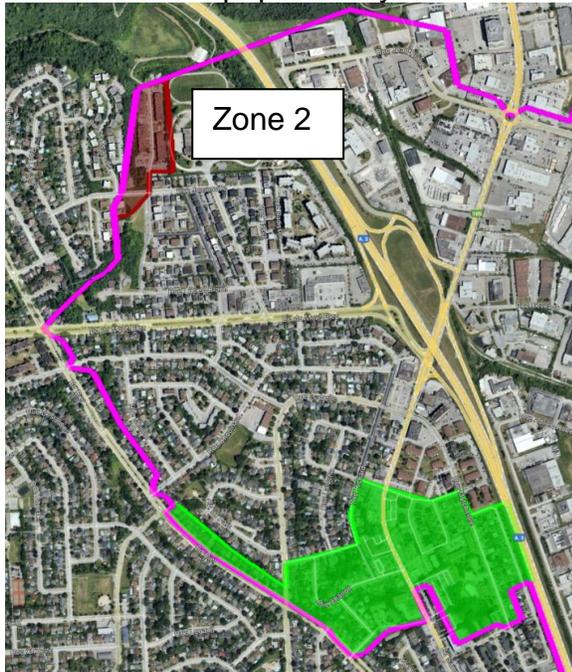
Zones ciblées pour un déplacement

Nous avons commencé par sélectionner la zone 1. Elle est située dans la partie sud du bassin de l'École Saint-Paul, adjacent à l'École du Parc-de-la-Montagne.

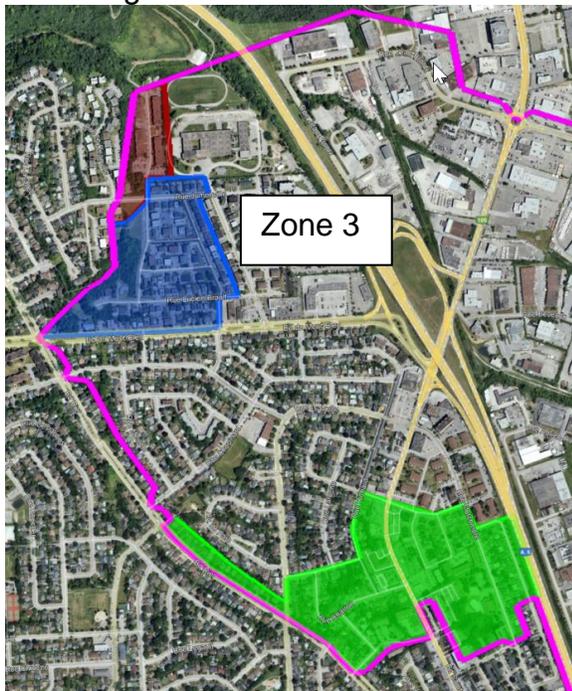
Il y a 87 élèves qui habitent présentement cette zone. Au fil des 5 dernières années, ce nombre d'élèves reste stable à plus ou moins 5 élèves.



Il a fallu trouver une autre zone de déplacement, car la zone 1 ne déplace pas assez d'élèves de l'École Saint-Paul. La zone 2 est située au nord du bassin actuel de l'École Saint-Paul, adjacent au bassin de l'École Côte-du-Nord. Il y a 37 élèves qui habitent cette zone. La population y est aussi stable à plus ou moins 5 élèves depuis 5 ans.



Enfin, malgré ces deux zones, nous avons déterminé qu'il fallait encore déplacer d'autres élèves afin de mieux répartir les élèves. La zone 3 est adjacente à la zone 2 et ira s'intégrer au bassin de l'École Côte-du-Nord.



Description des zones ciblées pour déplacement

Zone 1

Toute la partie du bassin actuel de l'École Saint-Paul qui est au sud de la ligne qui débute au 200 rue Louis-Hébert, tournant vers le nord jusqu'à la rue Meunier, allant vers l'ouest jusqu'à la rue Richard, tournant vers le sud jusqu'à la rue Roger-Poitras, tournant vers l'ouest sur la rue Roger-Poitras, jusqu'à la rue Isabelle, tournant vers le sud jusqu'au boulevard Riel et incluant toutes les adresses vers l'ouest jusqu'à la rue Bédard.

Rue	Numéro civique
Louis-Hébert	Tous
Mutchmore	134 à 211
Meunier	3, 7
Galipeau	Tous
Norman	tous
St-Joseph	700 à 744
Charron	Tous
Richard	1 à 13 et 18 à 34 nombres pairs seulement
Roger-Poitras	4 à 18 nombres pairs seulement
Isabelle	92 à 100 nombres pairs seulement
Thomas-Kelly	Tous
Goudie	Tous
Riel	138 à 186 nombres pairs seulement

Zone 2

Cette zone contient la rue Charles-Albanel et le 73 rue Jumonville

Rue	Numéro civique
Charles-Albanel	40 à 55
Jumonville	73

Zone 3

Débutant au coin de la rue Daniel-Johnson et la rue Jumonville allant vers l'ouest, tournant vers le sud sur la rue George-Bilodeau jusqu'au boulevard Mont-Bleu, tournant vers l'ouest jusqu'au boulevard Riel avec toutes les adresses au nord sur le boulevard Mont-Bleu, remontant vers le nord pour inclure du 93 au 24 rue Lucien-Brault et enfin toutes les adresses des rues Le Breton, Étienne-Brulé et Charles-Albanel.

Rue	Numéro civique
Jumonville	38 à 55
George-Bilodeau	Tous
Étienne Brulé	Tous
Le Breton	Tous
Charles-Albanel	Tous
Lucien-Brault	36 à 93
Mont-Bleu	52 à 100 nombres pairs seulement

Calculs pour les bassins

Les prochains tableaux décrivent les prévisions du nombre d'élèves par niveau en tenant compte d'une prévision du MEQ ajustée, du nombre d'élèves qui habitent présentement le bassin des écoles ciblées sans pour autant les fréquenter et d'une prévision de croissance et décroissance selon des données du MEQ. Ces nombres exclus les élèves qui sont au programme d'éducation internationale, au Sport-études ou en classe spécialisée. Nous prévoyons ouvrir 2 classes de préscolaire 4 ans à Saint-Paul et 4 classes de préscolaire 4 ans à Parc-de-la-Montagne. En 2024-2025 nous ouvrirons 4 classes d'accueil à Parc-de-la-Montagne pour ensuite transférer 2 de ces classes vers l'École Saint-Paul en 2025-2026.

PS5 = préscolaire 5 ans

PS4 = préscolaire 4 ans

Acc = classe d'accueil

Nombre d'élèves qui habitent les bassins et les zones ciblées par niveau

En 2023-2024	PS5	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Acc	PS4	Total
Saint-Paul	62	62	57	56	42	50	49	22	31	431
Parc-de-la-Montagne	41	53	45	58	46	51	47	4	20	365
Côte-du-Nord	62	51	54	54	49	55	48	9	15	397
zone 1	10	12	16	9	8	9	11	4	8	87
Zone 2	3	8	6	3	2	8	6		1	37
Zone 3	11	7	10	7	5	8	8	3	4	63

Nombre d'élèves par niveau à l'École Saint-Paul après réduction des zones 1, 2 et 3

2023-2024	PS5	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Acc	PS4	Total
Saint-Paul - zone 1, 2 et 3	38	35	25	37	27	25	24	15	18	244

	PS5	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Acc	PS4	Total
2024-2025	45	38	35	25	37	27	25		13	245
2025-2026	48	43	36	33	23	35	25	28	13	285
2026-2027	46	46	41	34	31	21	33	28	13	294
2027-2028	47	44	44	39	32	29	19	28	13	297
2028-2029	46	45	42	42	37	30	27	28	13	312
2029-2030	47	44	43	40	40	35	28	28	13	320

Nombre de groupes calculés

2024-2025	3	2	2	1	2	1	1	0	1	13
2025-2026	3	2	2	2	1	2	1	2	2	17
2026-2027	3	2	2	2	2	1	2	2	2	18
2027-2028	3	2	2	2	2	2	1	2	2	18
2028-2029	3	2	2	2	2	2	1	2	2	18
2029-2030	3	2	2	2	2	2	1	2	2	18

Nombre d'élèves par niveau à l'École Côte-du-Nord après ajout des zones 2 et 3

2023-2024	PS5	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Acc	PS4	Total
Côte-du-Nord + zone 2 + 3	76	66	70	64	56	71	62	12	20	434

	PS5	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Acc	PS4	Total
2024-2025	72	76	66	70	64	56	71			475
2025-2026	57	72	76	66	70	64	56			460
2026-2027	71	57	72	76	66	70	64			475
2027-2028	75	71	57	72	76	66	70			486
2028-2029	75	75	71	57	72	76	66			490
2029-2030	75	75	75	71	57	72	76			499

Nombre de groupes calculés

2024-2025	4	3	3	3	2	2	3	0	0	20
2025-2026	3	3	3	3	3	2	2	0	0	19
2026-2027	4	3	3	3	3	3	2	0	0	21
2027-2028	4	3	2	3	3	3	3	0	0	21
2028-2029	4	3	3	2	3	3	3	0	0	21
2029-2030	4	3	3	3	2	3	3	0	0	21

Nombre d'élèves par niveau à l'École du Parc-de-la-Montagne après ajout de la zone 1

2023-2024	PS5	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Acc	PS4	Total
015 + zone 1	51	65	61	67	54	60	58	8	28	452

	PS5	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Acc	PS4	Total
2024-2025	55	51	65	61	67	54	60	56	52	521
2025-2026	61	55	51	65	61	67	54	28	52	494
2026-2027	42	61	55	51	65	61	67	28	52	483
2027-2028	58	42	61	55	51	65	61	28	52	474
2028-2029	56	58	42	61	55	51	65	28	52	469
2029-2030	55	56	58	42	61	55	51	28	52	459

Nombre de groupes calculés

	PS5	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Acc	PS4	Total
2024-2025	3	3	3	3	4	3	3	4	4	30
2025-2026	3	3	3	3	3	4	3	2	4	28
2026-2027	2	3	3	3	3	3	4	2	4	27
2027-2028	3	2	3	3	3	3	3	2	4	26
2028-2029	3	3	3	3	3	3	3	2	4	27
2029-2030	3	3	3	3	3	3	3	2	4	27

Ces trois tableaux nous donnent un aperçu du nombre d'élèves et du nombre de groupes potentiels à tous les niveaux pour les 5 prochaines années. Il faut comprendre que ce sont des prévisions et non pas des nombres absolus. Ces calculs nous permettent de dire que, selon les données prévisionnelles que nous avons, nous sommes confiants que les modifications proposées aux bassins des écoles sont réalistes et fonctionnelles tenant compte de la capacité totale des écoles, mais aussi de leur nombre de locaux.

Transport

Les trois écoles sont à proximité l'une de l'autre. En effet, l'École Saint-Paul est à 1440 mètres de l'École Côte-du-Nord et à 1200 mètres de l'École du Parc-de-la-Montagne. La nouvelle configuration de bassin fait en sorte que les élèves restent marcheurs d'une école à l'autre au primaire. Au préscolaire, l'impact est aussi nul, car les élèves transportés le sont encore dans leur nouvelle école. Il y a une zone à risque présentement dans le bassin de l'École du Parc-de-la-Montagne qui nous oblige à transporter les élèves dans la partie à l'est du boulevard Saint-Joseph dans la zone 1. Il serait possible de faire une demande de brigadier adulte, cependant cette zone restera une zone à risque et le transport sera offert comme il l'est actuellement. Enfin, il faut comprendre qu'avec les changements de bassins certains élèves seront maintenant à une plus grande distance de marche de leur école, mais ils restent en deçà de la distance de marche prévue au primaire soit 1.6 km.

Autres options explorées

Réduire le nombre d'élèves à l'École Saint-Paul et combler les nouveaux espaces à l'École du Parc-de-la-Montagne sont les deux enjeux les plus importants à traiter. Nous avons regardé l'option de combler les espaces de l'École du Parc-de-la-Montagne avec une zone venant de l'École du Lac-des-Fées. Cette option est rejetée principalement parce que la prévision de clientèle du MEQ à cette école est en décroissance. Il n'y a donc pas un besoin de vider cette école pour le moment.

Nous avons aussi regardé la possibilité d'inclure le bassin de l'École internationale du Mont-Bleu dans l'équation. Nous avons éliminé cette option en raison du fait que l'école est déjà pleine et ne peut pas accueillir de nouveaux élèves. Elle reçoit aussi des élèves qui sont en surplus dans le secteur. Si jamais des places se libèrent, ces dernières pourraient être utilisées pour d'autres services comme des classes spécialisées ou pour des classes de préscolaire 4 ans.

Enfin, nous avons regardé toutes les rues aux abords des bassins existants des trois écoles afin de voir lesquelles étaient les plus propices à être changées de bassins. Ce sont le nombre d'élèves globalement et la proximité des rues à une école qui ont orienté notre choix. Soit que la rue était trop près de l'École Saint-Paul, soit qu'elle n'avait pas assez d'élèves pour faire la différence dans le nombre nécessaire à déplacer.

Consultations

Conseils d'établissement

Le 9 mai 2024, une présentation a été faite auprès des conseils d'établissement des écoles concernées soit l'École du Parc-de-la-Montagne, l'École Saint-Paul et l'École Côte-du-Nord.

Ces conseils avaient jusqu'à la fin juin afin de nous faire un retour. Les résolutions de ces conseils se retrouvent au complet en annexe de ce rapport.

L'École du Parc-de-la-Montagne a adopté la proposition sans modification.

L'École Saint-Paul recommande que les élèves déplacés une première fois par un changement de bassin soient protégés lors d'un prochain déplacement de bassin ou d'un surplus pendant leur parcours au primaire. Notre politique des critères de répartition et d'inscription des élèves du primaire et du secondaire 20-11-20 prévoit une clause pour cette situation. Un élève qui a été déplacé pour cause de changement de bassin n'est pas considéré comme ayant été en surplus, cependant si un élève a été mis en surplus et rapatrié à son école d'appartenance, il ne pourrait plus être déplacé pour le reste de son parcours au primaire, sauf s'il y a un changement de bassin ou si les parents déménagent et changent de bassin d'école.

À l'École Côte-du-Nord, le conseil d'établissement soulève des problèmes logistiques et physiques à accueillir de nouveaux élèves (capacité réelle des classes, mobilier, casiers, tableaux interactifs, circuits électriques). Il mentionne que l'indice de défavorisation pourrait changer la capacité d'accueil de l'école. Enfin, il ajoute que les corridors scolaires actuels ne sont pas sécuritaires pour les élèves particulièrement pour la rue Jumonville.

Du côté de l'aménagement des locaux, chaque point soulevé a été adressé afin de pouvoir répondre à l'augmentation du nombre d'élèves. Le nombre de locaux disponibles a été établis en fonction de ces contraintes. L'indice de défavorisation est établi par le MEQ annuellement. S'il change, cela aura pour effet de diminué le nombre d'élèves par groupe, mais nous pourrons ainsi augmenter le nombre de groupes, car si 2 groupes de 6^e par exemple donnent 52 élèves, 3 groupes équivalents dans un milieu défavorisé correspond à un maximum de 60 élèves. Nous croyons que les espaces sont suffisants pour accueillir cette différence. Pour la sécurité dans les corridors scolaires, nous sommes en discussion avec la Ville de Gatineau à cet effet. Si jamais les corridors ciblés n'atteignent pas le niveau de sécurité souhaité, un transport sera offert.

Comité de parents

La présentation de ce dossier a été faite au comité de parents le 28 mai 2024. Les membres du comité EHDAА étaient invités à la rencontre. Il n'y a pas eu de modifications ou d'ajouts de proposés à la proposition déposée.

Comité consultatif de gestion

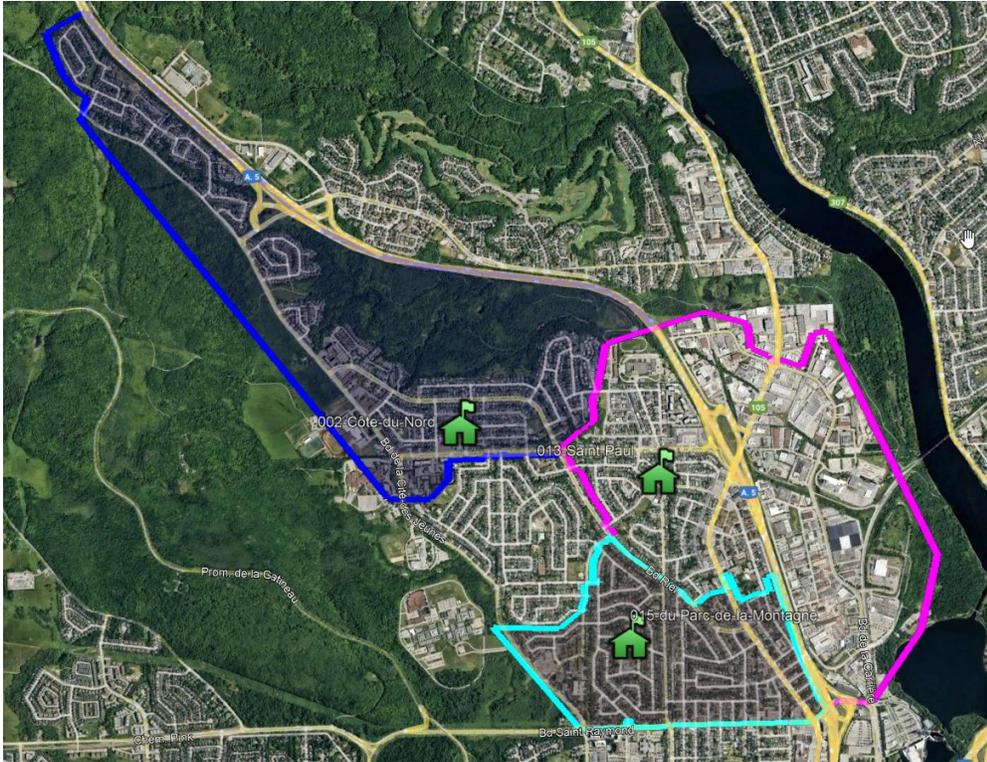
La présentation de ce dossier a été faite au comité consultatif de gestion du CSSPO le 4 juin 2024. Le dossier a été recommandé tel quel par le comité.

Soirée d'information publique

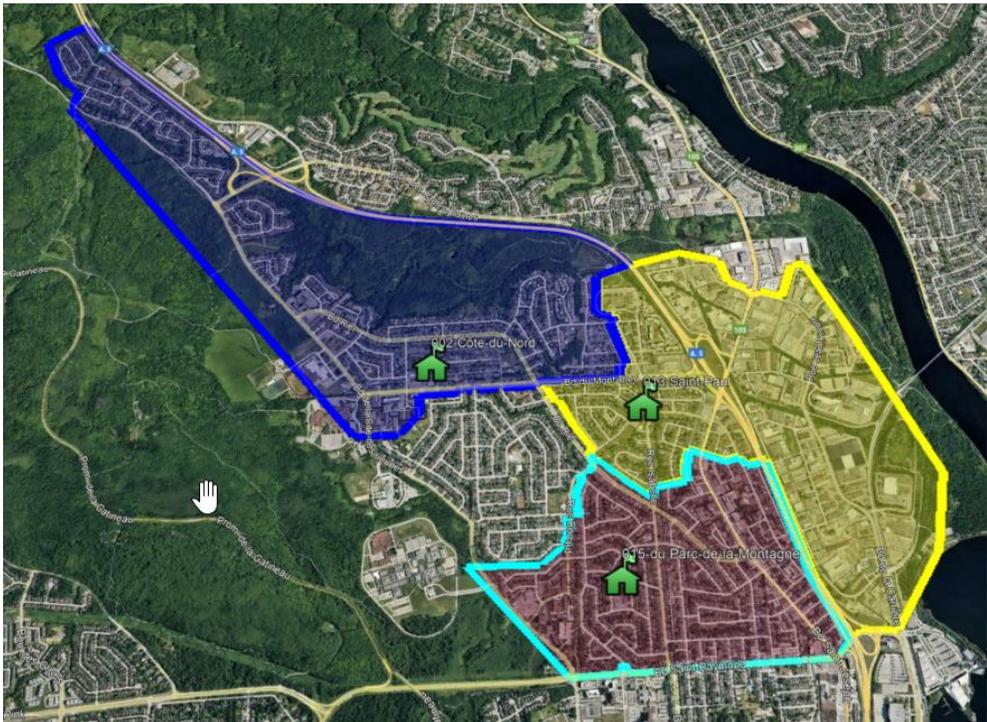
La soirée d'information publique a eu lieu à l'École du Parc-de-la-Montagne le 9 octobre 2024. Tous les parents des trois écoles ont été invités à cette soirée par une communication écrite par courriel et par papier via les enfants. Les parents ont pu poser plusieurs questions. Les réponses sont répertoriées sur le site web du CSSPO. Il n'y a pas eu de demande de modifications ou d'ajout à la proposition déposée.

Cartes initiales et finales des bassins modifiés

Initiale



Finale



Constats finaux

Nous proposons de déplacer les enfants qui habitent la zone 2 et 3 dans le bassin de l'École Saint-Paul vers l'École Côte-du-Nord et les enfants de la zone 1 dans le bassin de l'École Saint-Paul vers l'École du Parc-de-la-Montagne.

Ce scénario nous permet de répondre aux enjeux et aux priorités que nous nous sommes données au début de ce dossier soit :

❖ **Redistribuer les élèves de ces trois bassins-écoles**

- Nous équilibrons le nombre d'élèves de ces trois bassins.

❖ **Respecter les capacités d'accueil des trois écoles impliquées**

- Nous respectons la capacité d'accueil tant en nombre total d'élèves qu'en nombre de locaux disponibles.

❖ **Pérennité**

- Les prévisions d'effectifs scolaires pour les années futures démontrent que le scénario proposé est pleinement viable.

❖ **Favoriser le transport actif**

- Les distances de marche sont respectées pour tous les élèves. Considérant la proximité des trois écoles, les distances de marche sont respectées pour tous les élèves. Certains élèves, bien qu'ils étaient marcheurs à une école deviennent transportés car ils habitent dans une zone à risque déjà établie pour l'École du Parc-de-la-Montagne.

Conclusion

Il n'est jamais facile de changer des élèves d'une école à l'autre, mais considérant que nous avons un agrandissement d'une école, des surplus dans une autre et de la place pour accueillir des élèves dans une troisième, il nous apparaissait important de rééquilibrer ces trois bassins d'école. Le scénario proposé adresse ces trois enjeux et réussit à les régler.

Proposition au comité de gouvernance et d'éthique

ADOPTION DE LA REDÉFINITION DU BASSIN DE POPULATION DE L'ÉCOLE DU PARC-DE-LA-MONTAGNE, L'ÉCOLE SAINT-PAUL ET DE L'ÉCOLE CÔTE-DU-NORD

Considérant la croissance de population dans le bassin de l'École Saint-Paul et la gestion croissante de demandes de surplus d'élèves dans ce secteur;

Considérant le profil de la clientèle de l'École Saint-Paul et le désir du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (ci-après « CSSPO ») d'améliorer son service de soutien à l'apprentissage du français en ayant des classes d'accueil à l'École Saint-Paul;

Considérant l'agrandissement de l'École du Parc-de-la-Montagne qui permet à cette école primaire d'accueillir plus d'élèves;

Considérant que l'École Côte-du-Nord accueille déjà les élèves en surplus de l'École Saint-Paul;

Considérant la nécessité de combler les nouveaux espaces afin de mieux répartir les élèves d'une partie du secteur Nord-Est du CSSPO;

Considérant l'orientation du CSSPO de créer des écoles de quartier où il y a le plus d'élèves marcheurs possible;

Considérant la volonté du CSSPO d'avoir une refonte des bassins qui soit valide pour au moins les cinq (5) prochaines années;

Considérant la présentation offerte par la direction du Service de l'organisation scolaire, du transport, des données et de l'amélioration continue (SOSTDAC), le 9 mai 2024, aux conseils d'établissement de l'École Saint-Paul; de l'École Côte-du-Nord et de l'École du Parc-de-la-Montagne;

Considérant la consultation faite auprès du Comité de parents le 28 mai 2024;

Considérant la consultation faite auprès du Comité consultatif de gestion le 4 juin 2024;

Il est recommandé de déposer cette proposition pour adoption au conseil d'administration du CSSPO

- D'adopter la redéfinition des bassins de l'École Saint-Paul, de l'École Côte-du-Nord et de l'École du Parc-de-la-Montagne pour l'année 2025-2026 comme présentée ou avec les modifications suivantes : et

- De recommander une mesure transitoire afin de permettre aux élèves de 5^e année en 2024-2025 de terminer, en 2025-2026, leur parcours scolaire au primaire dans leur école de provenance à condition que les places disponibles en fonction de l'ouverture des groupes, selon la politique sur les critères de répartition et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires (20-11-20) du CSSPO, le permettent.

Échéancier de consultation

Date	Actions	Responsables	Commentaires
6 mai 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt de l'échéancier au Conseil d'administration 	DG	
9 mai 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation et consultation • Conseils d'établissement des écoles concernées <ul style="list-style-type: none"> ○ École du Parc-de-la-Montagne ○ École Saint-Paul ○ École Côte-du-Nord 	DG DGA Dir. SOST	Une rencontre commune pour les 3 CE en virtuelle est organisée.
28 mai 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation et consultation au Comité de parents et invitation au Comité EHDAA 	DG DGA Dir. SOST	Une rencontre commune pour ces deux comités est organisée.
4 juin 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation et consultation du CCG 	DG DGA Dir. SOST	
30 juin 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Retour des commentaires du Comité de parents et des conseils d'établissement 	Comités C.É.	
Août 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Retour du CCG 	DG DGA Dir. SOST	
Semaine du 23 septembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Soirée d'information publique pour les résidents concernés 	D.G. DGA Dir. SOST	Invitation aux résidents concernés. Les commentaires devront être acheminés au SOST au plus tard le 17 octobre 2024.
novembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport synthèse : • Retour au CGE 	DG DGA Dir. SOST	
Fin novembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation pour adoption au Conseil d'administration 	Président du CGE	

DG : Direction générale

DGA : Direction générale adjointe

Dir. SOST : Direction du Service de l'organisation scolaire et du transport

CÉ : Conseils d'établissement

CCG : Comité consultatif de gestion

CGE : Comité de gouvernance et d'éthique

Annexe Résolution des Conseils d'établissement

École Côte-du-Nord

ADOPTION DE LA REDÉFINITION DU BASSIN DE POPULATION DE L'ÉCOLE PARC DE LA MONTAGNE, L'ÉCOLE SAINT-PAUL ET DE L'ÉCOLE CÔTE DU NORD

Considérant la croissance de population dans le bassin de l'École Saint-Paul et la gestion croissante de demandes de surplus d'élèves dans ce secteur;

Considérant le profil de la clientèle de l'École Saint-Paul et le désir du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (ci-après « CSSPO ») d'améliorer son service de soutien à l'apprentissage du français en ayant des classes d'accueil à l'École Saint-Paul;

Considérant l'agrandissement de l'École Parc de la Montagne ce qui permet à cette école primaire d'accueillir plus d'élèves;

Considérant que l'École Côte-du-Nord accueille déjà les élèves en surplus de l'École Saint-Paul;

Considérant la nécessité de combler les nouveaux espaces afin de mieux répartir les élèves d'une partie du secteur Nord-Est du CSSPO;

Considérant l'orientation du CSSPO de créer des écoles de quartier où il y a le plus d'élèves marcheurs possible;

Considérant la volonté du CSSPO d'avoir une refonte des bassins qui soit valide pour au moins les cinq (5) prochaines années;

Considérant la présentation offerte par la direction du Service de l'organisation scolaire et du transport, des données et de l'amélioration continue (SOSTDAC) le 9 mai dernier auprès des conseils d'établissement de l'École Saint-Paul; de l'École Côte-du-Nord et de l'École Parc de la Montagne;

Il est proposé par Madame Magdalena Bober appuyé par Madame Ariane Bernard-Piché et résolu que les membres du conseil d'établissement proposent :

- D'adopter la redéfinition du bassin de l'École Côte-du-Nord pour l'année 2025-2026 comme présentée, en tenant compte des éléments suivants :
 - La capacité réelle des classes lorsque les murs sont fermés;
 - Le mobilier actuel qui restreint l'espace disponible dans les classes de 4^e, 5^e et 6^e années;
 - Le potentiel de 5 groupes au 3^e cycle (2 groupes dans chaque aire, et la classe supplémentaire);

- L'augmentation éventuelle de l'indice de défavorisation, le nombre d'élèves par classe diminuerait, mais le nombre de locaux disponibles n'augmenterait pas afin de pallier le nombre total d'élèves prévu;
 - L'augmentation du nombre d'élèves nécessiterait l'ajout de spécialistes ayant, eux aussi, besoin de locaux fermés;
 - L'ajout de nouveaux élèves nécessitera aussi l'ajout d'équipements additionnels tels que des casiers, des tableaux interactifs et des ajustements au niveau de circuits électriques. (L'espace éventuel des casiers utilisé il y a quelques années pour les casiers de surplus est utilisé présentement pour les petits déjeuners quotidiens, répondant aux besoins de la clientèle);
 - Le corridor scolaire emprunté par les élèves de la rue Jumonville et des rues adjacentes vers l'école Côte-du-Nord n'est pas des plus sécuritaires pour les élèves marcheurs; et
- De recommander qu'une mesure transitoire afin de permettre aux élèves de 5^e année en 2024-2025 de terminer, en 2025-2026, leur parcours scolaire au primaire dans leur école de provenance à condition que les places disponibles en fonction de l'ouverture des groupes, selon la politique sur les critères de répartition et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires (20-11-20) du CSSPO, le permettent.

Adoptée à la l'unanimité/majorité
Résolution # CÉ-23-24-47

École Saint-Paul

ADOPTION DE LA REDÉFINITION DU BASSIN DE POPULATION DE L'ÉCOLE PARC DE LA MONTAGNE, L'ÉCOLE SAINT-PAUL ET DE L'ÉCOLE CÔTE DU NORD

Considérant la croissance de population depuis plusieurs années dans le bassin de l'École Saint-Paul et la gestion croissante de demandes de surplus d'élèves dans ce secteur;

Considérant le profil de la clientèle de l'École Saint-Paul et le désir du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (ci-après « CSSPO ») d'améliorer son service de soutien à l'apprentissage du français en ayant des classes d'accueil à l'École Saint-Paul;

Considérant l'agrandissement de l'École Parc de la Montagne ce qui permet à cette école primaire d'accueillir plus d'élèves;

Considérant que l'École Côte-du-Nord accueille déjà les élèves en surplus de l'École Saint-Paul;

Considérant la nécessité de combler les nouveaux espaces afin de mieux répartir les élèves d'une partie du secteur Nord-Est du CSSPO;

Considérant l'orientation du CSSPO de créer des écoles de quartier où il y a le plus d'élèves marcheurs possible;

Considérant la volonté du CSSPO d'avoir une refonte des bassins qui soit valide pour au moins les cinq (5) prochaines années;

Considérant la présentation offerte par la direction du Service de l'organisation scolaire et du transport, des données et de l'amélioration continue (SOSTDAC) le 9 mai dernier auprès des conseils d'établissement de l'École Saint-Paul; de l'École Côte-du-Nord et de l'École Parc de la Montagne;

Il est proposé par Madame Karine Cotton appuyé par Monsieur Éric Séguin et résolu que les membres du conseil d'établissement proposent :

- D'adopter la redéfinition du bassin de l'École Saint-Paul pour l'année 2025-2026 comme présentée ou avec les modifications suivantes : et
- De recommander qu'une mesure transitoire afin de permettre aux élèves de 5^e année en 2024-2025 de terminer, en 2025-2026, leur parcours scolaire au primaire dans leur école de provenance à condition que les places disponibles en fonction de l'ouverture des groupes, selon la politique sur les critères de répartition et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires (20-11-20) du CSSPO, le permettent.
- Les membres recommandent que les élèves déplacés une première fois par un changement de bassin seraient protégés lors d'un prochain déplacement de bassin ou d'un surplus pendant leur parcours au primaire.

Adoptée à l'unanimité
Résolution # 28-23-24

École du Parc-de-la-Montagne

ADOPTION DE LA REDÉFINITION DU BASSIN DE POPULATION DE L'ÉCOLE PARC DE LA MONTAGNE, L'ÉCOLE SAINT-PAUL ET DE L'ÉCOLE CÔTE DU NORD

Considérant la croissance de population dans le bassin de l'École Saint-Paul et la gestion croissante de demandes de surplus d'élèves dans ce secteur;

Considérant le profil de la clientèle de l'École Saint-Paul et le désir du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (ci-après « CSSPO ») d'améliorer son service de soutien à l'apprentissage du français en ayant des classes d'accueil à l'École Saint-Paul;

Considérant l'agrandissement de l'École Parc de la Montagne ce qui permet à cette école primaire d'accueillir plus d'élèves;

Considérant que l'École Côte-du-Nord accueille déjà les élèves en surplus de l'École Saint-Paul;

Considérant la nécessité de combler les nouveaux espaces afin de mieux répartir les élèves d'une partie du secteur Nord-Est du CSSPO;

Considérant l'orientation du CSSPO de créer des écoles de quartier où il y a le plus d'élèves marcheurs possible;

Considérant la volonté du CSSPO d'avoir une refonte des bassins qui soit valide pour au moins les cinq (5) prochaines années;

Considérant la présentation offerte par la direction du Service de l'organisation scolaire et du transport, des données et de l'amélioration continue (SOSTDAC) le 9 mai dernier auprès des conseils d'établissement de l'École Saint-Paul; de l'École Côte-du-Nord et de l'École Parc de la Montagne;

Il est proposé par Monsieur Olivier D'Amour et appuyé par Monsieur Louis-Philippe L'Écuyer et résolu que les membres du conseil d'établissement proposent :

- D'adopter la redéfinition du bassin de l'École du Parc-de-la-Montagne pour l'année 2025-2026 comme présentée ou avec les modifications suivantes : et
- De recommander qu'une mesure transitoire afin de permettre aux élèves de 5^e année en 2024-2025 de terminer, en 2025-2026, leur parcours scolaire au primaire dans leur école de provenance à condition que les places disponibles en fonction de l'ouverture des groupes, selon la politique sur les critères de répartition et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires (20-11-20) du CSSPO, le permettent.

Adoptée à la l'unanimité/majorité
Résolution # 2023-2024-56